

COMPTE RENDU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC METZ EN SCENES
COMITE SYNDICAL DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ

SEANCE COMMUNE DU 25 MARS 2022

COMITE SYNDICAL DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ

Membres titulaires

REPRESENTANT LA VILLE

Madame Caroline AUDOUY	Ville de Metz	-
Monsieur Timothée BOHR	Ville de Metz	PRÉSENT
Monsieur Laurent DAP	Ville de Metz	PRÉSENT
Monsieur Grégoire LALOUX	Ville de Metz	-
Madame Anne STEMART	Ville de Metz	-
Monsieur Patrick THIL	Ville de Metz	PRÉSENT
Monsieur Nicolas TOCHET	Ville de Metz	-
Madame Isabelle VIALLAT	Ville de Metz	-

REPRESENTANT LA REGION

Madame Martine LIZOLA	Région	-
Madame Catherine BAILLOT	Région	-
Monsieur Arnaud ROBINET	Région	PRÉSENT
Madame Stéphanie KIS	Région	-
Monsieur Cédric CHEVALIER	Région	-
Madame Evelyne GAREAUX	Région	PRÉSENTE
Madame Marie-Claude VOINCON	Région	PRÉSENTE

REPRESENTANT METZ METROPOLE

Monsieur Jean-Luc BOHL	Metz Métropole	PRÉSENT
------------------------	----------------	----------------

Membres suppléants

REPRESENTANT LA VILLE

Monsieur Marc SCIAMANNA	Ville de Metz	-
Madame Yvette MASSON FRANZIL	Ville de Metz	-
Monsieur Jean-Marie NICOLAS	Ville de Metz	-
Madame Françoise GROLET	Ville de Metz	-
Monsieur Khalifé KHALIFE	Ville de Metz	-
Madame Doan TRAN	Ville de Metz	-
Madame Charlotte PICARD	Ville de Metz	PRÉSENTE
Monsieur Michel VORMS	Ville de Metz	PRÉSENT

REPRESENTANT LA REGION

Madame Alexandre CASSARO	Région	-
Monsieur Rémy SADOCCO	Région	-
Madame Catherine BELRHITI	Région	-
Madame Brigitte TORLOTING	Région	-
Monsieur Jérôme END	Région	-
Monsieur Jean-François SECONDE	Région	-

REPRESENTANT METZ METROPOLE

Monsieur Philippe MANZANO	Metz Métropole	PRÉSENT
---------------------------	----------------	----------------

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC METZ EN SCENES

Membres titulaires :

REPRESENTANT LA VILLE

Monsieur Patrick THIL	Ville de Metz	PRESENT
Monsieur Timothée BOHR	Ville de Metz	PRESENT
Monsieur Laurent DAP	Ville de Metz	PRESENT
Madame Isabelle VIALLAT	Ville de Metz	-
Madame Anne STEMART	Ville de Metz	-
Madame Caroline AUDOUY	Ville de Metz	-
Monsieur Nicolas TOCHET	Ville de Metz	-
Monsieur Grégoire LALOUX	Ville de Metz	-

REPRESENTANT LA REGION GRAND EST

Madame Martine LIZOLA	Région	-
Madame Catherine BAILLOT	Région	-
Monsieur Arnaud ROBINET	Région	PRESENT
Madame Marie-Claude VOINÇON	Région	PRESENTE

PERSONNALITES QUALIFIEES

Monsieur Laurent BAYLE	Personnalité qualifiée	-
Monsieur Jean Luc BOHL	Personnalité qualifiée	PRESENT
Madame Chiara PARISI	Personnalité qualifiée	-
Madame Pierre PAULY	Personnalité qualifiée	-
Madame Alexandra TOBELAIM	Personnalité qualifiée	-

REPRESENTANT ONM

Monsieur Cédric CHEVALIER	ONM	-
---------------------------	-----	---

REPRESENTANT PERSONNEL

Madame Marie MUSCHERT	<i>Représentante du personnel</i>	PRESENTE
Madame Myriama IDIR	<i>Représentante du personnel</i>	-

Membres suppléants :

REPRESENTANT LA VILLE

Madame Doan TRAN	<i>Ville de Metz</i>	-
Madame Yvette MASSON FRANZIL	<i>Ville de Metz</i>	-
Monsieur Jean-Marie NICOLAS	<i>Ville de Metz</i>	-
Monsieur Michel VORMS	<i>Ville de Metz</i>	PRESENT
Monsieur Khalifé KHALIFE	<i>Ville de Metz</i>	-
Monsieur Marc SCIAMANNA	<i>Ville de Metz</i>	-
Madame Charlotte PICARD	<i>Ville de Metz</i>	PRESENTE
Madame Françoise GROLET	<i>Ville de Metz</i>	-

REPRESENTANT LA REGION

Monsieur Alexandre CASSARO	<i>Région</i>	-
Monsieur Rémy SADOCCO	<i>Région</i>	-
Madame Catherine BELRHITI	<i>Région</i>	-
Madame Brigitte TORLOTING	<i>Région</i>	-

PERSONNALITES QUALIFIEES

Monsieur Pascal MULLER	<i>Personnalité qualifiée</i>	PRESENT
Monsieur Philippe MANZANO	<i>Personnalité qualifiée</i>	PRESENT
Monsieur Benoît BRADEL	<i>Personnalité qualifiée</i>	-
Monsieur Matthieu DUSSOUILLEZ	<i>Personnalité qualifiée</i>	-
Monsieur Nicolas STROESSER	<i>Personnalité qualifiée</i>	-

REPRESENTANT ONM

Madame Stéphanie KIS	<i>ONM</i>	-
----------------------	------------	---

REPRESENTANT PERSONNEL

Madame Céline JACQUOT	<i>Représentante du personnel</i>	-
Monsieur Yann-Pierre PAULY	<i>Représentant du personnel</i>	-

Représentants des administrations :

Vincent DAPPOZZE – Directeur adjoint service culture Ville de Metz

Jean-Michel KLAINE – Chargé de mission Tourisme, Culture et Sport - Direction Générale Adjointe – Attractivité et Animation du Territoire – Eurométropole de Metz

Valérie LAHOUEL – Direction Création Région Grand Est

Laurent MATHIEU – Chargé de mission spectacle vivant Région Grand Est

Directrice Générale Cité musicale-Metz

Florence ALIBERT

Etaient également présents au titre de leurs fonctions au sein de la Cité musicale-Metz :

Joseph ANDRE

Isabelle BETTINGER

Régis CAPO CHICHI

Marie COURTEL EMOND

Julia DEHAIS

Hamid JARI

Sarah MCKEE

Michèle PARADON

Patrick PERRIN

Gwenaëlle PLOUGONVEN

ORDRE DU JOUR

- I. **Adoption des comptes rendus du CA (délibération n° 193 MES) et du CS (délibération n° 890 ONM) du 17 décembre 2021**
- II. **Actualités artistiques et culturelles de la Cité Musicale Metz**
- III. **Affaires administratives**
 - 1) **Installation de nouveaux élus de la Région Grand Est au Conseil d'administration du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz (délibération n° 891 ONM)**
 - 2) **Nomination d'une nouvelle personnalité qualifiée au CA de l'EPCC Metz en Scènes (délibération n° 194 MES)**
 - 3) **Élection du vice-président ou de la vice-présidente du CA de l'EPCC Metz en Scènes (délibération n° 195 MES)**
 - 4) **Délégations consenties par le Comité Syndical au Président du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz (délibération n° 892 ONM)**
 - 5) **Dénomination de l'Orchestre national de Metz (délibération n° 893 ONM)**
 - 6) **Mise à jour du règlement intérieur de l'EPCC Metz en Scènes (délibération n° 196 MES)**
- IV. **Affaires financières**
 - 1) **Rémunération régisseur technique intermittent (délibération n° 894 ONM)**
 - 2) **Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement pour la tournée en Corée du Sud (délibération n° 895 ONM)**
 - 3) **Modalités de remboursement des frais de mission (délibération n° 197 MES)**
 - 4) **Tarifications des concerts, spectacles, abonnements, adhésions et ateliers de la Cité musicale Metz à compter de la saison 2022-2023 (délibération n° 198 MES / délibération n° 896 ONM)**
 - 5) **Tarifications des locations de salles (délibération n° 199 MES)**
- V. **Divers**
 - 1) **Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Directrice générale (délibération n° 200 MES)**
 - 2) **Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président (délibération n° 897 ONM)**
 - 3) **Informations diverses**

La séance est ouverte à 17h00 sous la Présidence de **Patrick THIL**. Il procède ensuite à l'appel. Le quorum est atteint.

I. Adoption des comptes rendus du CA (délibération n° 193 MES) et du CS (délibération n° 890 ONM) du 17 décembre 2021

Sans remarques, ni commentaires, les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

II. Actualités artistiques et culturelles de la Cité Musicale-Metz

Florence ALIBERT présente les actualités :

- ✓ Dans le cadre des actions de solidarité avec l'Ukraine, l'Orchestre national de Metz a ouvert vendredi dernier son concert en jouant l'hymne ukrainien, concert où étaient présentes des familles de réfugiés, en lien avec l'association Échanges Lorraine Ukraine.
Hier, une soirée de solidarité avec l'Ukraine était organisée à l'Arsenal avec la collaboration de Passages Transfestival et de l'Espace Bernard-Marie Koltès, dont les recettes de près de 7 000 € ont été reversées à l'association ELU. Il a aussi été proposé de mettre en œuvre des ateliers artistiques pour les enfants, une fois que l'association aura dépassé les contingences logistiques d'accueil de ces familles, afin de les aider à oublier les horreurs vécues ces dernières semaines.
- ✓ Une action de solidarité est en cours dans le cadre du Réseau des villes créatives UNESCO avec Beyrouth au titre de la littérature et l'Institut français au Liban avec l'accueil d'une centaine de résidences d'artistes en France dans différentes structures culturelles.
Le jeune compositeur Wajdi ABOU DIAB est accueilli depuis le 8 mars en résidence pour un mois avec mise à disposition d'une salle et d'un piano afin de travailler sur plusieurs compositions, dont une pour l'Orchestre, un quatuor à cordes avec les musiciens de l'Orchestre et des œuvres pour violoncelle seul et alto solo. Il assiste également à des concerts et des répétitions. Le directeur musical lui a apporté ses conseils, notamment sur sa dernière œuvre symphonique.

Elle donne quelques précisions sur les activités de l'Orchestre :

- ✓ L'Orchestre est de retour dans la fosse de l'opéra théâtre avec « La Sonnambula » de Bellini, dirigée par une cheffe, Béatrice VENEZI.
- ✓ La tournée régionale, dirigée par une jeune cheffe espagnole, Teresa RIVEIRO, comprendra un très beau programme autour du concerto d'Aranjuez avec le jeune guitariste Thibaut GARCIA, à Thaon-les-Vosges, Val de Briey, Sarreguemines, Longeville-lès-Metz et Pont-à-Mousson.
- ✓ Des actions éducatives sont mises en œuvre en amont des concerts, notamment dans le cadre d'une convention triennale avec la commune de Val de Briey pour le projet « Orchestre ton lycée ». Deux représentations auront lieu au lycée Louis Bertrand de Briey, ainsi qu'à Sarreguemines et Pont-à-Mousson.
- ✓ Une nouvelle collaboration a vu le jour avec la Communauté de communes du Val de Fensch pour laquelle les cuivres de l'Orchestre ont imaginé un programme en petite formation de chambre qui sera donné au Parc du haut-fourneau U4 à

Uckange, avec deux séances pour les écoles et une séance tout public dans le cadre de la saison estivale qui démarre fin mai.

- ✓ L'Orchestre poursuit sa collaboration avec la maison d'arrêt avec un concert le 14 avril prochain afin de conclure une série d'actions en 2021.

Elle fait un point sur la tournée en Corée du Sud annulée en 2020, puis reportée en avril 2022 avec cinq concerts du 28 avril au 3 mai, dont trois dans des villes créatives UNESCO telles que Daegu, Tongyeong et Seoul au Seoul Art Center qui est la grande salle prestigieuse de Corée du Sud.

Le projet est toujours d'actualité, mais des difficultés sont rencontrées vis-à-vis des mesures de quarantaine. La Corée a annoncé la levée de celle-ci à l'entrée sur le territoire pour les personnes qui ont un schéma vaccinal complet (trois doses ou deux doses depuis moins de 180 jours), ce qui n'est pas le cas pour une quinzaine de musiciens de l'Orchestre. Une démarche est nécessaire pour avoir une exemption de quarantaine que l'Orchestre n'est pas certain d'obtenir, la tournée risquant donc d'être annulée quelques jours avant.

Par ailleurs, d'un commun accord avec le président et le directeur musical, il a été décidé de ne pas remplacer ces 15 musiciens qui comprennent des solistes, ce qui serait déraisonnable artistiquement, au vu de leur rôle très important dans l'Orchestre, et économiquement. De plus, il existe des inquiétudes de la part des musiciens en lien avec le contexte actuel de guerre en Ukraine et de l'épidémie très forte en Corée du Sud. En effet, cette dernière est dans la situation dans laquelle se trouvait la France en janvier avec un pic d'omicron qui devrait redescendre d'ici un mois au regard des courbes françaises, ce qui n'est pas forcément une certitude.

Elle fait un focus sur les concerts et les festivals organisés en partenariat avec d'autres structures :

- ✓ En parallèle du magnifique concert de ce soir à l'Arsenal avec Angélique KIDJO et Alexandre THARAUD, une soirée est organisée à la BAM avec l'Université de Lorraine et le CROUS Lorraine intitulé « Breaking BAM ». Le principe est de confier aux étudiants, coachés par les équipes, l'organisation d'un concert dans des conditions professionnelles avec les mêmes budgets à destination principalement des étudiants. Un groupe de production et communication y a travaillé pendant plusieurs mois. À ce titre, elle remercie chaleureusement les équipes de la Cité musicale-Metz qui se sont fortement impliquées dans l'accompagnement de ces étudiants.
- ✓ Les Trinitaires accueilleront le festival « Zikametz » les 1^{er} et 2 avril.
- ✓ Du 7 au 10 avril, l'Arsenal accueillera le festival « Le livre à Metz », étant précisé que la mise à disposition des salles et l'implication dans la programmation artistique représentent un partenariat à hauteur de 55 000 €.
- ✓ Un projet intitulé « Wonderful world » sera présenté avec le violoncelliste La Marca en lien avec une exposition photos de Yann ARTHUS-BERTRAND.
- ✓ Du 3 au 15 mai, Passages Transfestival investira l'ensemble des salles de l'Arsenal, ce qui représente une valorisation d'environ 65 000 € pour la mise à disposition des salles, auxquels s'ajoutent 70 000 € de programmation artistique. En effet, quatre concerts et spectacles seront proposés, dont deux spectacles de danse « Lamenta » et « Crowd », puis une carte blanche au pianiste et compositeur luxembourgeois Francesco TRISTANO avec l'Orchestre national de Metz, ainsi qu'une soirée aux Trinitaires avec le collectif messin Double Poney, en écho au spectacle « Crowd » de Gisèle VIENNE.

Les dates à retenir en avril pour l'Arsenal :

- ✓ Alexandre THARAUD, qui avait enregistré il y a quelques mois un disque avec Jean-Guihen QUEYRAS au violoncelle, donnera un concert ;
- ✓ Le Concert de la Loge conclura sa résidence avec le concert Rivales, qui rassemble les deux grandes stars lyriques françaises du monde baroque : Véronique GENS et Sandrine PIAU ;
- ✓ La chanteuse Imany sera accompagnée de violoncellistes lors d'un spectacle ;
- ✓ Anne PACEO, grande artiste de jazz, viendra présenter son nouveau disque intitulé « Shamanes ».

Côté musiques actuelles, **Florence ALIBERT** énumère quelques dates de la programmation :

- ✓ 9 avril : concert rap de Dinos à la BAM ;
- ✓ 23 avril : concert aux Trinitaires du groupe stéphanois Terrenoire, nommé lors des « Victoires de la musique » ;
- ✓ 5 mai : concert des groupes de métal Dark Tranquility et Ensiferum à la BAM.

Sybille BRUNO informe sur des projets d'éducation et de médiation :

- ✓ Les enfants des orchestres Démonos vont enfin se rassembler ce week-end en plein effectif à la Maison de l'Orchestre afin de découvrir leur place dans l'orchestre et les autres instruments.
- ✓ Lors de sa venue, le guitariste Thibaut GARCIA s'est volontiers prêté au jeu d'une masterclass aux conservatoires de Metz, Talange, Maizières-lès-Metz et Hagondange.
- ✓ Le projet « Symphonie mineure » en lien avec la Protection judiciaire de la jeunesse autour du projet « Musique et BD » démarrera autour de trois groupes de jeunes qui travailleront avec un auteur et illustrateur sur ce que la musique représente dans leur vie, l'objectif final étant de créer une BD.
- ✓ Pour les tout-petits, un travail est en cours avec le pôle de la petite enfance de la Ville de Metz pour la mise en place d'une résidence de création dans une crèche de Borny avec le groupe 2PanHeads qui créera une sieste musicale pouvant être diffusée ensuite dans les différents établissements.

Florence ALIBERT remercie le service de Sybille BRUNO pour les nombreuses actions menées sur la Métropole de Metz et le territoire régional.

Elle fait un point sur la fréquentation et les recettes de billetterie :

- ✓ Les chiffres sont plutôt encourageants à l'issue du premier trimestre au niveau des concerts avec environ 377 000 €, malgré les prévisions budgétaires très prudentes à hauteur de 341 000 €, à savoir plus 10 000 € pour l'Arsenal, plus 10K€ également pour la BAM et les Trinitaires, et plus 16K€ pour l'ONM.
- ✓ La fréquentation présente de grandes disparités et n'a pas retrouvé le niveau avant crise. Les concerts étaient presque complets à la BAM récemment avec Morcheeba, Juliette Armanet et Feu! Chatterton, ainsi qu'aux Trinitaires avec le jeune artiste de rap Guy2Bezbar. Les concerts du Nouvel An ont connu les mêmes chiffres qu'en 2019 et 2020.

En revanche, seulement 848 spectateurs étaient présents pour la 4^{ème} Symphonie de Mahler avec l'ONM vendredi dernier, avec un peu plus de 15 000 € de billetterie. Début janvier, Michel PORTAL était à 561 spectateurs et presque 16 000 € de billetterie et Maria JOÃO PIRES en ouverture du temps fort Portugal n'était pas tout à fait à 800 spectateurs. Avec de telles têtes d'affiche, la fréquentation aurait dû être supérieure.

Elle présente le calendrier de lancement de saison qui se fera en quatre temps afin de prendre en compte l'information privilégiée à fournir aux mécènes :

- ✓ 30 mai : présentation de saison en petit comité aux mécènes particuliers ;
- ✓ 31 mai : conférence de presse en présence de David REILAND, directeur musical ;
- ✓ 2 juin : présentation de saison aux entreprises mécènes ;
- ✓ 4 juin à 20 heures : grande présentation de saison au public comprenant un moment musical avec l'Orchestre dans la grande salle de l'Arsenal.

III. Affaires administratives

1) Installation de nouveaux élus de la Région Grand Est au Conseil d'administration du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz (délibération n° 891 ONM)

Florence ALIBERT informe que la Région Grand Est a désigné M. Cédric CHEVALIER au dernier poste de suppléant vacant, en tant que 7^{ème} suppléant de Mme Marie-Claude VOINÇON.

Sans remarque complémentaire des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz, il est pris acte de la nouvelle composition du Comité Syndical.

2) Nomination d'une nouvelle personnalité qualifiée au CA de l'EPCC Metz en Scènes (délibération n° 194 MES)

Florence ALIBERT rappelle les statuts du Conseil d'administration de l'EPCC qui prévoient cinq personnalités qualifiées. Au vu du départ de M. Laurent BAYLE de la direction générale de la Philharmonie de Paris fin octobre, il est proposé de désigner comme nouveau membre son successeur, M. Olivier MANTEI, personnalité qualifiée, pour une durée de trois ans renouvelable.

Patrick THIL fait part de sa joie quant à cette candidature qui sera certainement très positive en termes d'expérience.

Sans remarque complémentaire des membres du Conseil d'administration de l'EPCC de Metz en Scènes, M. Olivier MANTEI est désigné à l'unanimité.

3) Élection du vice-président ou de la vice-présidente du CA de l'EPCC Metz en Scènes (délibération n° 195 MES)

Patrick THIL propose également la candidature de M. Olivier MANTEI à ce poste qui était occupé jusqu'à présent par M. Laurent BAYLE.

Sans remarque complémentaire des membres du Conseil d'administration de l'EPCC de Metz en Scènes, M. Olivier MANTEI est désigné à l'unanimité.

4) Délégations consenties par le Comité Syndical au Président du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz (délibération n° 892 ONM)

Patrick THIL indique qu'au regard des textes, une délégation peut être accordée au président de manière statutaire sur un certain nombre de sujets administratifs et financiers qui relèvent de l'administration au quotidien afin d'éviter de bloquer des délibérations.

Florence ALIBERT ajoute qu'un certain nombre de pouvoirs délégués au président avaient été proposés lors de la précédente délibération du 9 octobre 2020. Ils font référence à un article du CGCT qui est plutôt relatif aux maires et aux communes. Étant donné que le Syndicat Mixte est un EPCI, il est possible d'élargir les délégations consenties au président dans l'intérêt du bon fonctionnement du Syndicat Mixte, dans la mesure où un Comité Syndical ne peut pas se réunir mensuellement pour prendre des décisions. Afin de fluidifier le fonctionnement, la liste de délégations envoyée aux membres a donc été élargie pour permettre au Président de signer un certain nombre de conventions de partenariat, d'objectifs et de moyens avec les partenaires publics, de conventions de groupement de commandes et autres.

Il est également proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à donner délégation de pouvoirs à ses vice-présidents et une délégation de signature aux directeurs et directrices de service, ainsi qu'à des responsables de service de l'Orchestre national de Metz pour également fluidifier le fonctionnement et ne pas bloquer des décisions ou des signatures dans le Comité Syndical.

Patrick THIL souligne la pertinence d'autoriser également la délégation du Président à la Directrice générale, voire à certains chefs de service, sachant que chacun engage sa responsabilité en signant vis-à-vis de la compétence supérieure.

Sans remarque complémentaire des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz, ce point est adopté à l'unanimité.

5) Dénomination de l'Orchestre national de Metz (délibération n° 893 ONM)

Patrick THIL rappelle que l'Orchestre se dénommait autrefois Orchestre national de Lorraine. Le maire de Metz, Dominique GROS, entre autres, avait souhaité y ajouter le nom de la ville de Metz et le Grand Est qui est un autre partenaire important. Il y avait des réticences à cette appellation, notamment par rapport à certains orchestres alsaciens mais elles sont aujourd'hui levées.

Il procède à la lecture de la lettre du 25 janvier 2022 du Président de la Région Grand Est, M. Jean ROTTNER :

« Monsieur le Président, vous avez bien voulu me saisir de votre volonté de voir évoluer le nom de l'Orchestre national de Metz pour qu'il puisse prendre une dénomination permettant de l'identifier à la Région Grand Est. Eu égard au rayonnement de cet ensemble, que ce soit dans nos territoires ou au-delà, à l'échelle nationale, votre

demande me semble parfaitement légitime, d'autant que la structure que vous présidez réalise un formidable travail de créations, de diffusions et d'actions culturelles. Aussi, je me réjouis qu'il puisse être dénommé Orchestre national de Metz Grand Est. Sachez par ailleurs que mes équipes et moi-même demeurons à votre entière disposition pour continuer à travailler au développement et à la visibilité de notre Orchestre qui constitue un véritable levier d'attractivité. »

Il précise qu'une communication a été faite hier soir auprès des musiciens avec la présence de Florence ALIBERT, ces derniers ont d'ailleurs applaudi cette décision.

Arnaud ROBINET souligne que l'Orchestre national de Metz est le seul à se déplacer sur l'ensemble du territoire, au regard des critères et de la politique de la Région. En tant que Maire de Reims, il s'est également réjoui de l'accueillir à plusieurs reprises, notamment pour le festival des « Flâneries Musicales ».

Jean-Luc BOHL rappelle qu'il partageait le souhait avec Patrick THIL d'élargir le spectre d'un tel orchestre à la région, d'autant plus avec la référence particulière au travers du label de l'UNESCO pour la Ville de Metz. Ce nouveau nom apportera donc une valeur ajoutée à l'ensemble des partenaires culturels et artistiques de la vie musicale du territoire.

Charlotte PICARD fait part de sa nostalgie de la région Lorraine, ayant eu déjà des difficultés à passer de l'acronyme ONL à ONM. Elle souhaite bien du courage à l'équipe de communication qui devra mettre le Grand Est dans toutes les publications, bien qu'elle pense que ce changement soit une bonne chose. Elle félicite par ailleurs l'Orchestre pour ce nouveau nom, ainsi que pour tout ce qu'il donne à chaque concert.

Patrick THIL confirme le fait que la saison se poursuivra toutefois sous ONM. Outre le changement de nom sur les camions et à la Maison de l'Orchestre, un communiqué de presse sera envoyé après la séance, mais les publications se feront pour la prochaine saison 2022-2023.

Sans remarque complémentaire des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz, ce point est adopté à l'unanimité.

6) Mise à jour du règlement intérieur de l'EPCC Metz en Scènes (délibération n° 196 MES)

Florence ALIBERT propose d'amender l'article 15, suite à la mise en place d'actions conformément aux obligations du Code du travail en matière de prévention dans le cadre du plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexiste et sexuel dans le spectacle vivant, en intégrant des sous-articles sur les peines encourues, les voies de recours et le soutien possible.

En parallèle, elle évoque la mise en place prochainement d'un plan de formation et de sensibilisation des salariés à ce sujet, notamment des cadres de l'EPCC, ainsi que de l'Orchestre national de Metz et des représentants du personnel, notamment au CHSCT.

Patrick THIL précise que cette thématique fait également partie des axes de travail des réseaux d'orchestres, avec notamment l'Association française des orchestres où Florence ALIBERT siège désormais et la Réunion des opéras de France, dont Catherine MORIN-DESAILLY est membre du Bureau. Il ne s'agit pas de les fusionner, mais de travailler ensemble, de même avec le Syndicat Les Forces Musicales.

Michel WORMS tient à préciser que la politique de la Ville de Metz au titre des discriminations est de faire une formation pour tous les services. Si l'Orchestre souhaite l'intégrer, il peut prendre contact avec M. Alexis LAMBERT.

Florence ALIBERT remercie de la proposition qui pourrait être intéressante pour le personnel administratif. Elle précise que la Direction a la volonté d'avancer sur des formations spécifiques au spectacle vivant conçues par l'Association française des orchestres, PROFEDIM ou d'autres structures qui travaillent dans le secteur de la musique.

Charlotte PICARD demande si des protocoles sont prévus pour les invités qui pourraient avoir des gestes ou des paroles déplacés envers les permanents.

Florence ALIBERT répond que ce n'est pas le cas pour le moment. En revanche, le projet de formation pour les salariés intégrera une vigilance élargie à tout type de situation impliquant également les artistes, les techniciens et les autres personnes extérieures, ainsi que le public.

Concernant les opéras, **Patrick THIL** informe avoir demandé l'affichage d'une charte de bonne conduite.

Sans remarque complémentaire des membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.

IV. Affaires financières

1) Rémunération régisseur technique intermittent (délibération n° 894 ONM)

Florence ALIBERT indique la nécessité pour l'Orchestre de remplacer le régisseur général technique en arrêt maladie par un intermittent, fonction pour laquelle il n'existe pas de grille à ce jour.

Il est donc proposé de voter une rémunération horaire brute à hauteur de 24,46 €, correspondant aux taux appliqués côté EPCC pour un niveau de régisseur général. Pour rappel, le tarif pour les régisseurs d'orchestre s'élève à 15,05 €.

Sans remarque complémentaire des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz, ce point est adopté à l'unanimité.

2) Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement pour la tournée en Corée du Sud (délibération n° 895 ONM)

Florence ALIBERT informe que la tournée, qui est prévue du 26 avril au 4 mai 2022, implique des frais relatifs à la constitution des pièces indispensables au passage aux frontières et au

remboursement éventuel des musiciens avec justificatif de paiement. Il est également demandé d'autoriser le Syndicat Mixte à fournir une avance pour chaque agent à hauteur de 75 % du montant total des indemnités de mission et à rembourser les frais bancaires appliqués lors du retrait des devises.

Sans remarque complémentaire des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz, ce point est adopté à l'unanimité.

3) Modalités de remboursement des frais de mission (délibération n° 197 MES)

Sarah MCKEE explique que les principaux termes concernant l'indemnité de déplacement ont été repris. Le changement proposé au vote est le remboursement sur la base d'une indemnité forfaitaire prévue dans la convention collective des entreprises artistiques et culturelles pour les repas (19,10 €/repas), et non plus sur présentation de justificatifs. L'objectif est d'apporter de la souplesse au fonctionnement interne.

Patrick THIL précise que le montant est supérieur à celui appliqué à la fonction publique qui est de 17,50 €.

Sans remarque complémentaire des membres de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.

4) Tarifications des concerts, spectacles, abonnements, adhésions et ateliers de la Cité musicale-Metz à compter de la saison 2022-2023 (délibération n° 198 MES / délibération n° 896 ONM)

Marie COURTEL-EMOND explique que suite à la relecture des tarifs comme chaque année, il est proposé un réajustement de la grille tarifaire de la Cité musicale-Metz pour la saison 2022-2023. Les objectifs principaux sont de continuer à favoriser l'accès de tous les publics aux salles de spectacle mais aussi de répercuter la hausse de certains coûts de la Cité musicale-Metz et d'augmenter les recettes de la billetterie.

Les trois évolutions sont les suivantes :

- ✓ Revalorisation de 1 à 2 € pour certains tarifs des catégories A et B, ainsi que de 16 à 19 € de la catégorie D ;
- ✓ Proposition d'un nouveau tarif E unique à 12 € afin de répondre à des propositions plus expérimentales en termes de programmation ;
- ✓ Elargissement du tarif solidaire créé en 2017 avec deux gammes de tarifs à 3 € pour le jeune public et 6 € pour le reste de la programmation à destination des structures du champ social ;
- ✓ Mise en place d'un tarif mobilité inclusion pour les personnes en situation de handicap avec une réduction de 20 % pour les accompagnateurs.

Charlotte PICARD félicite la Cité musicale d'avoir maintenu le tarif à 8 € pour les concerts de l'Arsenal, ce qui reste accessible notamment aux bénéficiaires du RSA qui n'ont pas toujours les moyens d'accéder à un tel lieu.

Elle s'enquiert des salles réservées aux tarifs de la catégorie E.

Marie COURTEL-EMOND répond qu'ils ne sont pas liés à une salle particulière, le souhait étant de laisser une accessibilité très large.

Elle explique que le tarif exceptionnel à 52 € en première catégorie mis en place l'an dernier a été appliqué uniquement au concert de Jane Birkin, mais celui-ci a été annulé. L'essentiel des concerts est sur des tarifs en B ou C, soit 35 € ou 26 € en première catégorie. Quelques concerts ont un tarif A à 44 € pour de très grands artistes, tels que Maria Joao Pires qui est venue récemment ou les concerts du Nouvel An de l'Orchestre qui sont très demandés. En comparaison d'autres salles équivalentes en termes de qualité de programmation et de prestige à l'Arsenal, comme Dijon ou Lille, les tarifs de la grille restent très inférieurs.

Patrick THIL confirme le choix d'une politique d'accessibilité de la culture pour tout le monde, en particulier de grands interprètes au sein de la prestigieuse salle de l'Arsenal, soulignant les grandes différences de prix pour un même spectacle, notamment avec La Philharmonie de Paris.

Charlotte PICARD demande si le tarif pour les personnes en situation de handicap est destiné à celles percevant l'AAH, précisant qu'elles ne connaissent pas toutes des problèmes financiers.

Marie COURTEL-EMOND répond qu'il est mis en place pour les titulaires de la carte « Mobilité inclusion », bien qu'une réflexion ait été menée concernant les bénéficiaires de l'AAH. Il s'avère que la nécessité d'accompagnement pouvait être un frein, d'où la décision d'opter pour cette solution.

Marie-Claude VOINÇON s'enquiert de la raison pour laquelle ces tarifs s'appliquent à partir du 1^{er} septembre.

Marie COURTEL-EMOND explique que la grille fixe pour la saison 2021-2022 est déjà mise en vente et ne peut pas être changée en cours d'année.

Sans remarque complémentaire des membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Metz en Scènes et du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz, ce point est adopté à l'unanimité.

5) Tarifications des locations de salles (délibération n° 199 MES)

Patrick THIL précise en préambule que cette prestation représentait avant la crise sanitaire la moitié de la billetterie en chiffre d'affaires.

Florence ALIBERT confirme qu'il était de l'ordre de 400 000 €. Du fait que les locations reprennent et dans l'objectif d'augmenter les sources de revenus, la grille tarifaire a été revue en prenant en compte la hausse notamment de l'énergie. Il est proposé au vote différents packs :

- ✓ Concerts et spectacles vivants,
- ✓ Tarif spécifique pour l'Orchestre,
- ✓ Conventions, conférences, salons et réunions avec privatisation pour le monde de l'entreprise et de l'événementiel,
- ✓ Événements festifs familiaux, notamment les mariages qui sont beaucoup demandés.

Elle précise que seuls les tarifs pour l'Orchestre national de Metz sont inchangés, le souhait étant de rester sur un équilibre des deux budgets et ne pas répercuter une hausse des tarifs de locations sur l'Orchestre. En revanche, une hausse a été appliquée pour les concerts acoustiques, les spectacles, les conventions et tous les autres types d'événements, afin de compenser en partie les hausses des coûts et d'essayer d'augmenter les recettes propres.

Concernant les remises, elle indique la possibilité pour les associations et structures à but non lucratif de bénéficier de 30 % de réduction. Il est proposé au vote une nouvelle autorisation, sur demande exclusive de la Ville de Metz, d'augmenter cette remise jusqu'à 50 % sur les prix de location de salles, afin d'éviter de basculer dans des gratuités. En effet, il manquait un niveau pour faire un geste supplémentaire aux associations, étant rappelé qu'une mise à disposition à titre gracieux demande le même travail aux équipes qu'à titre payant en termes de suivi d'événementiel, ce travail doit donc être reconnu.

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens 2021-2023 entre la Cité musicale-Metz et la Ville de Metz, elle rappelle que la Ville de Metz peut accéder à 30 jours d'occupation par an sur l'ensemble des salles, à l'exception de la manifestation « Livre à Metz » et du festival « Passages Transfestival ». C'est donc bien la mise à disposition de l'espace qui se fait à titre gracieux, mais les frais techniques ou de personnels générés par les événements restent bien à la charge de l'organisateur.

Elle informe du souhait de la mise en place d'un tarif spécial pour les enregistrements dans les deux salles qui bénéficient d'une acoustique exceptionnelle, avec deux cas de figure possibles :

- 1- En cas de partenariat pour un projet d'enregistrement lié à une programmation saisonnière, la salle peut être mise à disposition à titre gracieux. En outre, le label « L'Artiste » apportera de la visibilité au disque publié, en plus d'une communication pendant le concert.
- 2- En l'absence de partenariat, l'idée est de proposer un tarif spécifique pour la location de salles, puisque les labels discographiques n'ont pas la possibilité de les louer pendant plusieurs jours aux premiers tarifs présentés. Après un benchmarking d'autres salles de même capacité et qualité, il est proposé 900 € HT/jour pour la grande salle et 500 € HT/jour pour la salle de l'Esplanade, avec un tarif à 230 €/jour pour la location d'un piano à queue.

Charlotte PICARD demande si l'Orchestre paie le montant TTC pour la location.

Florence ALIBERT répond que ce n'est pas le cas, car il est assujéti à la TVA depuis 2018.

Sans remarque complémentaire des membres du Conseil d'administration de l'EPCC de Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.

V. Divers

1) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Directrice générale (délibération n° 200 MES)

Sans remarque complémentaire des membres du Conseil d'administration de l'EPCC de Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.

2) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président (délibération n° 897 ONM)

Sans remarque complémentaire des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz, ce point est adopté à l'unanimité.

3) Informations diverses

Concernant l'index égalité hommes-femmes pour l'EPCC Metz en Scènes, **Sarah MCKEE** indique que la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a mis en place un dispositif permettant aux entreprises de se situer en matière d'égalité professionnelle au travers de quatre indicateurs pour 2019, 2020 et 2021 :

- 1- l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes,
- 2- l'écart de taux d'augmentation individuelle entre les femmes et les hommes,
- 3- le pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité,
- 4- le nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations.

Elle explique que le total est passé de 99 points en 2019 à 84 en 2020 et 74 en 2021. Cette légère diminution s'explique par l'écart du taux d'augmentation individuelle entre les femmes et les hommes qui est passé de 35 à 15. Après analyse, il a été constaté qu'un grand nombre d'agents d'accueil, comprenant une majorité de femmes, a bénéficié d'une revalorisation salariale suite à une augmentation du SMIC.

Florence ALIBERT précise que cet écart concerne notamment le personnel féminin vacataire, pour lequel il y a peu d'actions possibles.

Sarah MCKEE ajoute que les autres critères ont reçu la note maximum.

En l'absence d'autre point divers, **Patrick THIL** conclut en félicitant l'ensemble des équipes pour leur présence sur autant de facettes. Il met également en exergue la grande satisfaction de voir le travail collaboratif à la Cité musicale-Metz avec de nombreuses structures

associatives ou institutionnelles (conservatoire, opéra, Passages Transfestival, Livre à Metz,...), ce qui dynamise la culture de Metz et au-delà de l'Eurométropole. Il salue à ce titre le délégué aux actions culturelles de Metz Métropole, Philippe MANZANO, qui reste fidèle aux conseils d'administration et syndicaux.

Il souhaite un très bon week-end aux membres, rappelant que des élèves du conservatoire seront présents ce dimanche, ainsi que la fin du parcours d'artistes pour les plasticiens.

Fait à Metz, le 25 mars 2022

Le Président du Comité syndical



Patrick THIL
Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de
l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle